

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 601f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

« Les deux parties doivent régler, sans attendre, les problèmes humanitaires liés au conflit en Ossétie du Sud », déclare le Commissaire aux droits de l'homme.

Strasbourg, 28.08.2008 - Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, termine aujourd'hui sa visite dans les zones touchées par le conflit d'Ossétie du Sud en ayant obtenu la libération de quatre vingt-dix huit civils détenus par l'une ou l'autre des parties. Quatre vingt-cinq civils détenus ont été remis aujourd'hui par les autorités *de facto* d'Ossétie du Sud au commissaire à l'occasion de sa visite à Tskhinvali. Au même moment, treize détenus ont été remis par les autorités géorgiennes. En outre, deux corps ont été livrés par la partie géorgienne après que la partie ossète eut remis, mercredi soir, quarante-trois corps.

Le Commissaire se félicite des mesures concrètes et positives prises par les deux parties pour se conformer aux obligations qui sont les leurs en matière de droit humanitaire et de droits de l'homme. Les échanges récents sont décisifs pour s'accorder sur la nécessité de faire face de toute urgence aux questions humanitaires découlant du conflit. Le Commissaire a exprimé sa gratitude aux deux principaux négociateurs, le député géorgien Givi Targamadze et le médiateur à Tskhinvali David Sanakoev, ainsi qu'au médiateur géorgien Sozar Subari, pour leur action à cet égard.

Il a appelé les parties au conflit à localiser toutes les personnes qui se cachent, sont retenues en captivité ou ont disparu et à garantir leur liberté et leur sécurité, au besoin en les évacuant, en leur assurant une protection ou en leur permettant de rentrer volontairement chez elles. Il a invité les parties à appuyer le mécanisme mis en place par l'intermédiaire de ses bons offices qui permet à ces acteurs de poursuivre au besoin leurs efforts et favorise les échanges ultérieurs.

Il a souligné l'importance du droit au retour de toute personne déplacée par le conflit. Ce retour doit être volontaire et se faire en toute sécurité dans le respect de la dignité. Il faut pleinement garantir la sécurité.

Il a appelé les parties à faire face de toute urgence et efficacement aux besoins immédiats des personnes déplacées, qu'il s'agisse de leur procurer un abri décent, des produits alimentaires, des vêtements, des pièces d'identité ou une assistance médicale. Toutes les parties doivent faciliter l'accès à l'aide humanitaire des personnes démunies et la distribution de cette aide. De nombreuses victimes que le commissaire a rencontrées pendant la dernière partie de sa mission manquent de tout : lits, matelas, couvertures, produits alimentaires, assistance médicale, aide post-traumatique, accès à l'éducation des enfants déplacés et informations sur les services disponibles et sur ce à quoi elles ont droit. Le Commissaire exhorte la communauté internationale à se montrer généreuse pour procurer à ces personnes déplacées des produits de première nécessité. Les autorités nationales doivent coordonner tous leurs efforts humanitaires pour garantir une distribution non discriminatoire, efficace et rapide de l'aide.

/..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

Le Commissaire a aussi invité toutes les parties au conflit à localiser de toute urgence les zones où se trouvent des munitions non explosées et à commencer à les éliminer pour que les civils puissent rentrer chez eux. Il faudrait encourager la communauté internationale à contribuer à ces opérations de déminage de manière à créer un environnement sûr pour les personnes de retour.

Le Commissaire est profondément préoccupé par la situation anarchique qui règnerait dans certaines zones touchées. Il faut mettre un terme aux incendies de maisons, aux actes de pillage, aux enlèvements et aux agressions physiques commis par des milices et d'autres acteurs. Il a invité les parties à remédier d'urgence à cette situation de non-droit pour résoudre les graves problèmes d'insécurité.

Pour finir, il a recommandé de mettre en place des deux côtés un système efficace de protection et de surveillance systématique des droits de l'homme. Ces efforts contribueraient à apaiser les tensions de plus en plus vives dans la population et à garantir la protection des droits des minorités.